DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
=-=-=-=-=

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 6
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 5
Qui ont pris part à la délibération : 07

SEANCE DU 4 MARS 2025

=-=-=-=

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 du mois de mars à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.
Présents : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux, Mme MARECHAL - Mme PECHARD - Mme ROURE - Mme BROGLY Membres.
Absents excusés : M. VINCENT - Mme DEMIERRE - Mme SAUQUET - M. CALMET - Mme MAIS
Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT
Secrétaire de séance : Mme Valérie BROGLY

5 - RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS ET EDF EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Madame Véronique VIENOT, informe mesdames et monsieur les membres du conseil d'administration que dans le cadre d'une démarche commune en matière de lutte contre la précarité énergétique, le C.C.A.S. a signé une convention de partenariat avec EDF le 30 septembre 2021 pour une durée de 3 ans.

Il convient aujourd'hui de la renouveler pour une durée d'un an. Elle pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction sans pouvoir excéder la date du 31 décembre 2027.

Cette convention a pour objectif :

- d'informer les personnes en précarité énergétique sur la maitrise de la demande d'énergie et sur les gestes simples d'économie d'énergie ;
- d'informer les travailleurs sociaux du C.C.A.S. sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients d'EDF ;
- d'informer les travailleurs sociaux du C.C.A.S. sur les modalités de relations entre leurs partenaires respectifs concernant les situations des clients, notamment en situation d'instruction ou de versement d'aide ;
- de mobiliser leurs réseaux respectifs de partenaires et d'intervenants agissant auprès des familles en difficulté pour la mise en place d'actions communes de prévention ;
- si le C.C.A.S. verse des aides financières à destination des clients EDF, préciser les modalités concernant la notification des demandes, les décisions d'aides et les modalités de versement.

Dans ce cadre EDF met à disposition du C.C.A.S., un portail d'accès aux services solidarité d'EDF (PASS EDF), en complément des modes habituels de communication : https://pass-collectivites.edf.com

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250304-2025-03-04D05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

Après avoir donné toutes explications utiles, madame Véronique VIENOT propose à mesdames et monsieur les membres du conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver le renouvellement de cette convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique jointe en annexe ;
- autoriser monsieur Gilles VINCENT, président du C.C.A.S. à signer ladite convention et toutes pièces y afférentes.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de madame la vice-présidente ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le projet de renouvellement de convention ;

DECIDE à l'UNANIMITE

- d'approuver le renouvellement de cette convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique jointe en annexe ;
- d'autoriser monsieur Gilles VINCENT, président du C.C.A.S. à signer ladite convention et toutes pièces y afférentes.

Pour extrait conforme, le 5 mars 2025.

Signé :
La vice-présidente
Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250304-2025-03-04D05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT